

Image not found or type unknown



propos calomnieux envers un syndiqué

Par **nono40**, le **18/02/2022** à **04:05**

je voudrais savoir quel procédure est a suivre pour interdire a un représentant syndicale de la fonction public , le droit d'exercé les fonctions de représentant du personnel pour avoir proferé des propos calmonieux pouvant porté préjudice a un salarié de la fonction public

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]